

La constitution

faire. Il faut qu'une charte des droits soit enchâssée dans notre constitution parce que des Asiatiques ont été attaqués à Toronto et que dans une province de l'Ouest, il n'y a pas très longtemps, quatre croix ont été brûlées sur les pelouses d'Antillais et d'Orientaux qui ont immigré au Canada. Cela s'impose pour démontrer à tous les Canadiens que, dans la balance morale, nous pesons tous la même chose. Il nous faut une charte des droits et des libertés enchâssée dans la constitution pour devenir de droit une nation.

Nous en avons besoin pour garantir concrètement ce que les trois partis à la Chambre ont appuyé en principe il y a près de dix ans, soit notre pluralité culturelle, ou ce que beaucoup de personnes appellent notre multiculturalisme, et qui reconnaît l'égalité de tous les Canadiens, quels que soient leur patrio- moine ou leur origine, leur race ou leur religion.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, avant que le député assis à ma droite prenne la parole, si le temps le permet, le ministre accepterait-il de répondre à deux brèves questions.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Cela exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

● (1710)

M. Waddell: J'ai apprécié le discours du ministre comme c'est toujours le cas d'ailleurs. Dois-je en déduire que le ministre serait prêt, sans pour autant engager le gouvernement, à envisager personnellement l'indemnisation par le gouvernement canadien des canadiens d'origine japonaise? Peut-être serait-il possible d'instituer une sorte de fonds pour cette catégorie de citoyens si l'on n'arrive pas à des règlements individuels avec les personnes concernées afin, comme le ministre l'a fort bien dit lui-même, de remédier à ces mesures injustes prises durant la guerre au nom du gouvernement canadien et qui les ont dépouillés de leurs biens.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, lorsque je prends la parole à la Chambre c'est à titre de ministériel et en tant que tel je dois exprimer les vues du gouvernement. A ma connaissance, il n'existe pas présentement de politique visant à accomplir les objectifs préconisés par le député. J'ai souvent exprimé mon point de vue personnel comme je l'ai fait dans mon discours en tant que ministre au sujet des terribles événements qui se produisirent à l'époque. Quand je me replonge dans cette période de notre histoire, où je n'étais pas, et que je considère cette mesure que je juge injuste, je ne puis qu'être d'accord avec le député. Je ne suis pas le ministre de la Justice et je ne suis pas non plus en tant que ministre et membre du cabinet en mesure de donner la moindre assurance à ce sujet mais je pense avoir exprimé clairement mon point de vue sur ce qui s'est passé après et durant la guerre concernant les Canadiens d'origine japonaise.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse et j'espère qu'il saisira le gouvernement de la question de l'indemnisation des Canadiens d'origine japonaise.

Le ministre a cité plusieurs exemples de lois provinciales qui enfreignent les libertés civiles, comme la loi du cadenas ou les lois sur la presse de l'Alberta, notamment. Dans les cours d'instruction civique, d'histoire ou de science politique qui se donnent dans les écoles canadiennes, les exemples qui sont donnés sont ceux d'infractions provinciales. A la lumière des

faits nouveaux relatifs à la loi sur les mesures de guerre dont le ministre a parlé, est-il maintenant prêt à dire ou a-t-il dit que l'on a eu tort d'appliquer cette loi il y a dix ans? Est-ce là sa position?

M. Fleming: Je n'ai pas dit cela, monsieur l'Orateur. Je crois que tout événement qui a mené à l'incarcération d'individus ou à la restriction des droits nous cause à tous un certain malaise. Nous avons entendu d'excellentes observations sur la question de la part du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). J'étais journaliste à l'époque et je me souviens qu'à l'exception de deux membres du NPD, tous les députés ont voté pour l'imposition de cette loi.

Une voix: Non, c'est faux.

Une voix: Non.

M. Fleming: Je croyais que la grande majorité des députés des deux côtés de la Chambre avaient appuyé cette mesure, mais il semble que non. La majorité des députés l'ont appuyée, mais pas tous, affirme un député.

Si le député qui a posé la question a écouté mon discours, il sait que je ne pense pas que l'opinion relative à l'insertion d'une charte des droits dans la constitution soit absolument définitive, pas plus que ne l'est la situation actuelle. La volonté et l'opinion du public influent encore sur les juges tout comme sur les législateurs. Je crois cependant que si l'on veut protéger les droits de la personne, il vaut beaucoup mieux les insérer dans la constitution que compter uniquement sur la volonté du Parlement.

Pendant mon discours, j'ai essayé de donner quelques exemples pour étayer mon argument et contester certaines des affirmations du premier ministre Lyon. Le Parlement est formé d'êtres humains. Nous espérons que la constitution puisse nous protéger contre les défaillances que nous connaissons tous, malgré notre bonne volonté et nos bonnes intentions.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député ne veut pas nous induire en erreur . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le député soulève-t-il la question de privilège?

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis certain que le ministre ne veut pas induire la Chambre en erreur. Il a déclaré que, d'après lui, les Huttérites étaient opprimés en Alberta. Monsieur l'Orateur, depuis que le premier ministre Lougheed a été élu en 1971, les Huttérites peuvent acheter des terres comme n'importe qui d'autre en Alberta.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, le député laisse entendre que j'ai induit la Chambre en erreur. D'après ce qu'on m'a dit, selon les lois actuelles, aucune colonie huttérite ne peut acheter du terrain à moins de 40 milles d'une autre colonie et le terrain qu'elle achète doit avoir moins de 6,400 acres et avoir été sur le marché pendant 90 jours. Cela me semble injuste.

M. Taylor: Cette disposition a été rejetée en 1972; les libéraux sont toujours dix ans en retard.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le député et le ministre pourraient peut-être se réunir dans les coulisses pour régler cette question. La parole est au député de Cambridge (M. Speyer).

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole cet après-midi pour participer au débat qui nous fait réexaminer la nature même de nos institutions démocrati-